Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260622-2026_06_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de BON-REPOS-SUR-BLAVET (22570)

Séance du 22 juin 2026

DÉPARTEMENT

CÔTES-D'ARMOR

BON-REPOS-SUR-BLAVET

L'an deux mil vingt-six
Et le vingt-deux juin
À neuf heures trente
le CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Raoul RIOU, président

Nombre de membres		
Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation
04/06/2026
Date d'affichage
04/06/2026
Numéro de la délibération
2026-06-01

Présents : Emilie BARTHEZ, Claude HASER, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Annick MACAIRE, Magalie MOY, Marie France PIQUENOT, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT

Absents excusés : Sylviane AYMÉ a donné pouvoir à Raoul RIOU
Absents : Armelle AMAT, Anne ELEY, Nadine KERVIEL, Corinne LE BIHAN

A été nommée secrétaire : Françoise LE CAM

Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Monsieur le président présente aux membres présents le CFU du CCAS de la commune.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	10 602,11 €
	Recettes	16 678,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	0,00 €
	Recettes	4 366,32 €

Résultats de l'exercice N

Excédent section de fonctionnement	6 075,89 €
Excédent section d'investissement	4 366,32 €

Résultats de clôture

Section de fonctionnement	15 025,93 €
Section d'investissement	4 366,32 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, Monsieur le président ne prenant pas part au vote :

- déclarent que le CFU du CCAS de la commune de BON REPOS SUR BLAVET, pour l'exercice 2025, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part ;
- adoptent le CFU à l'unanimité des membres votants.

Le président du CCAS
Raoul RIOU

La secrétaire de séance
Françoise LE CAM